

AUDD-URBANISME

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Michel VENDRA, Maire de la Commune de Sassenage, certifie que :

L’Arrêté préfectoral du 26 septembre 2023 prescrivant l’ouverture de l’enquête publique unique relative au projet de création d’une liaison par câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux et l’Avis d’enquête publique ont été affichés en Mairie de Sassenage,

Du 06/10/2023 au 21/12/2023.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à SASSENAGE,
Le 22 décembre 2023

Le Maire

Michel VENDRA



Ville de Sassenage
B.P. 31
38360 Sassenage
Tél : 04 76 27 48 63
Fax : 04 76 53 52 17
mairie@sassenage.fr
www.sassenage.fr